



## Données sur le RSW **Petit qui-voit-quoi illustré**

**Vous apercevez cette pulpeuse créature en rouge ? Elle incarne une donnée médicale ultrasensible. Du genre que le patient n'a pas envie d'ébruiter chez tous les professionnels de santé. Comment s'assurer que la discrétion souhaitée sera respectée ?**

Plutôt que de la consigner dans le sumehr - qui, par essence, est un outil de partage -, le médecin traitant devrait la conserver dans un « rapport de contact médecins ». Qu'est-ce que ça change ? Seul un confrère, médecin lui-même, pourra accéder à cet élément touchy. Et pour ne pas en perdre la trace, ce qu'on mentionne alors dans le sumehr, c'est l'existence d'un rapport de contact incluant de l'ultrasensible.

Ce qui précède est clairement expliqué dans une [nouvelle vidéo d'e-santé Wallonie](#). D'autres suivront, ces prochains mois, dans le cadre d'une série intitulée « **Comment faire un bon sumehr ?** »

L'épisode 1 plante le décor. Il se concentre sur l'accès aux données sur le Réseau Santé Wallon (RSW). Il détaille à quel(s) item(s) du sumehr accède aujourd'hui tel ou tel autre prestataire (le pharmacien du patient, ou son infirmier, par exemple). Ou encore quelle est la palette d'options qu'a le médecin pour rendre un document accessible (tout de suite, plus tard, peut-être, jamais...) pour le patient. A visionner et partager sans modération !

*A suivre : l'optimisation du sumehr*